

## CANADIANA

### Respect aux cimetières

Dans un article vigoureux Laure Conan proteste avec raison contre la profanation trop fréquente des cimetières.

"Chez nous", dit-elle, "un cimetière où l'on n'enterre plus devient aussitôt une nuisance publique; il faut le vider, rendre aux usages les plus vulgaires cette terre sacrée."

Le sol pénétré des restes de nos chers défunts devrait être vénéré comme leurs cendres et il est du devoir des vivants de le garder contre toute violation odieuse.

### Statistiques de chemins de fer

D'après des renseignements puisés aux sources officielles, la longueur totale des chemins de fer canadiens actuellement en opération est de 23,706 milles. Le Pacifique Canadien en possède 9,306 milles, le Canadien Northern 3,946, le Grand-Tronc 3,708, le gouvernement fédéral 1,719, le Great Northern 470. Plusieurs petites compagnies se partagent le reste.

Les Etats-Unis ont présentement 222,635 milles de chemins de fer. Il est vrai que la population de la république voisine est incomparablement plus considérable que celle du Canada.

### Télégraphie sans fil

La compagnie Marconi vient de compléter l'installation de dix-sept postes de télégraphie sans fil sur le fleuve et le golfe Saint-Laurent.

Quinze de ces postes sont la propriété du gouvernement canadien, qui a dépensé \$215,000 pour en assurer l'installation.

L'entretien annuel des quinze postes coûte au pays \$43,500.

Si la compagnie Marconi vient à ne plus donner un service satisfaisant, elle pourra être évincée du réseau établi et remplacée, au gré du gouvernement canadien.

La navigation du Saint-Laurent bénéficiera grandement de ce nouveau système de communications rapides.

### La loi est dure, mais...

La décision du Conseil Privé dans la cause de la pauvre veuve Curtis contre la compagnie Montreal Light Heat & Power a profondément ému tous ceux qui s'intéressent au sort des familles ouvrières.

On se rappelle que Curtis, en voulant secourir un ouvrier en péril, fut lui-même foudroyé par un choc électrique, provoqué par le contact d'un fil.

Les tribunaux inférieurs tinrent la compagnie responsable de la mort de Curtis, mais la Cour du Banc du Roi renversa ce jugement.

Grâce au généreux concours du public charitable, la veuve Curtis interjeta appel au Conseil Privé, qui

vient de confirmer l'arrêt de la Cour d'Appel.

D'après le plus haut tribunal, la compagnie intimée tenait de la Législature le droit de poser ses fils au-dessus des rues. Or comme la compagnie n'a pas été convaincue de négligence dans l'exercice de son droit, on ne saurait la tenir responsable de la mort du malheureux Curtis, qui a été victime et de son héroïsme et de son imprudence.

La loi est dure, mais c'est la loi.

### Gare aux explosifs

Récemment, un wagon à moitié rempli de dynamite, destiné aux travaux que le gouvernement canadien fait exécuter pour enlever des obstructions dans la rivière Sainte-Claire, avait été mis en garage sur le Michigan Central, à Essex, Ont. Une locomotive allait traîner le wagon à destination, lorsque la dynamite fit explosion, causant un désastre.

Deux serre-freins furent tués et la violence du choc a fait expirer le Dr Brien, malade au lit; cinq personnes ont été blessées grièvement et une vingtaine d'autres ont reçu des blessures moins graves. A l'endroit où était le char, il s'est fait un trou d'une quinzaine de pieds de profondeur sous la poussée du terrible explosif.

Les dégâts matériels sont d'environ \$500,000.

Après des malheurs aussi affreux, on ne saurait trop recommander d'être on ne peut plus prudent dans le maniement et le transport des matières explosives.

La loi devrait pourvoir davantage à la surveillance officielle de ces engins de mort qui circulent ainsi comme de vulgaires convois de charbon, sur nos voies ferrées, mettant en péril la sécurité publique.

### Suggestions d'un magistrat

A une réunion de l'Association du Jeune Barreau, dont Mtre Edmond Brossard est le président, M. le juge L.-O. Loranger a fait suggestions très-importantes.

Parmi les besoins les plus urgents, tant pour le Barreau que pour le public en général, il a signalé l'agrandissement du Palais de Justice et la fondation d'un tribunal de commerce.

Le temple de Thémis est maintenant trop étroit. L'annexe qu'on y a récemment ajoutée n'a guère amélioré la situation. Cette nouvelle construction, en effet, est réservée aux cours de circuit, qui auparavant siégeaient dans un édifice voisin, et elle fournit en même temps de somptueux bureaux aux ministres du gouvernement provincial.

Quant au tribunal de commerce, le besoin s'en fait sentir depuis longtemps. La multiplicité grandissan-

te des causes d'affaires veut que nous imitions la France et l'Angleterre, entre autres pays, en créant une cour qui s'occuperait exclusivement de ces causes commerciales.

Le distingué magistrat a donné un sage conseil à ses jeunes amis du Barreau, en leur recommandant d'être très-circonspects à propos de toute réforme du code civil. Certains articles de ce code peuvent être modifiés, mais les moindres retouches doivent être faites avec une extrême prudence, car tout se tient harmonieusement dans ce magnifique monument de législation.

### LA QUESTION RELIGIEUSE

Vous me demandez si nous assistons à une dissolution ou à une évolution de l'idée et du sentiment religieux.

Dissolution? Si je comprends bien, cela revient à demander si le cœur humain va brusquement changer dans ce qu'il a de plus essentiel, dans ses besoins primordiaux, constants, toujours attestés par les plus anciennes comme par les plus récentes histoires. Le passé ne m'ayant rien montré de semblable, j'attends de voir cette étrange nouveauté pour y croire.

Evolution? Feu M. de Mazade, mon regretté confrère, écrivait régulièrement dans chacune de ses chroniques: "Nous sommes à un moment de transition." Il ne risquait rien à le dire: c'était toujours vrai. Ce fut toujours vrai, depuis qu'il y a des hommes qui passent, qui assistent à l'évolution des faits et des idées générales dans le cercle assez large mais pourtant limité, où tournent la pensée et l'activité de ces hommes. Ils y voient évoluer, sans que la plupart s'en rendent compte, la plus importante de leurs idées, celle qu'ils se font de leurs relations avec l'Infini. Je ne distingue pas en quoi nos années diffèrent, sous ce rapport, des milliers d'années que l'humanité a vécu dans le même souci.

Au lieu de nous demander des prophéties hasardeuses, les lecteurs du *Mercur*e feraient plus sagement, à mon sens, de relire un abrégé d'histoire.

Ils se convaincraient aussitôt que les épisodes actuels, troubles de consciences, luttes politico-religieuses, etc., ne sont que la répétition des milliers d'épisodes antérieurs, tous pareils, qui attestèrent à chaque époque le tourment d'une humanité déchirée entre son invincible besoin de croire et les révoltes de son orgueil, de ses passions, des "illusions qui emplissent nos reins", comme disait énergiquement l'excellent maître de psycho-physiologie qu'était le Psalmiste. E.-M. de VOGUE, de l'Académie française.